



FACTURE

AUBERGE SANS FRONTIERES

21 Le Bourg
46340 DEGAGNAC
FRANCE

N° : FAC00487
Date d'émission : 19/02/2026
N° TVA : NC
N° client : CLT00067

Libellé	Qté	Unité	PU HT	TVA	TTC
Épices en sachet	1,00	u	23,69668 €	5,50%	25,00 €

* Produit issu de l'Agriculture Biologique certifiée par FR-BIO-09
Type de vente : Vente de biens

Détail de la TVA			
Code	Base HT	Taux	Montant
V2	23,70 €	5,50%	1,30 €

Total HT	23,70 €
TVA	1,30 €
Total TTC	25,00 €

Règlement	Espèces
Echéance(s)	25,00 € au 19/02/2026

Coordonnées bancaires

Nom	Banque Populaire Occitane
IBAN	FR7617807008078552184852048
BIC	CCBPPRPTLS

En cas de retard de paiement, tout professionnel se verra appliquer, de plein droit, sans rappel ou mise en demeure préalable, une indemnité de 40€ par facture et des pénalités à un taux qui ne peut être inférieur à 3 fois le taux d'intérêt légal.
Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce). Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).